EARL ELEVAGE DE GIBIERS LES CHATAIGNIERS
Représentée par Stéphane PUISSET
Pétitionnaire du projet

Projet d'ombrières photovoltaïques de type volières pour gibiers à plumes

Lieu-dit « Les Châtaigniers », SULLY-SUR-LOIRE (45600)

TECHNIQUE SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

Liam STACPOOLE
Chef de Projet Développement

SOMMAIRE

1. Technique Solaire, acteur avéré de la transition énergétique
2. Le projet photovoltaïque à Sully-sur-Loire

TECHNIQUE SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

100% énergies renouvelables

PHOTOVOLTAÏQUE

TECHNIQUE SOLAIRE

- Centrales au sol et flottantes
- Ombrières de parking
- Rénovation de toitures
- Serres photovoltaïques
- Constructions neuves

TECHNIQUE SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

TECHNIQUE BIOGAZ

- Méthanisation territoriale

TECHNIQUE BIOGAZ
Produire ensemble une énergie durable

BIOGAZ

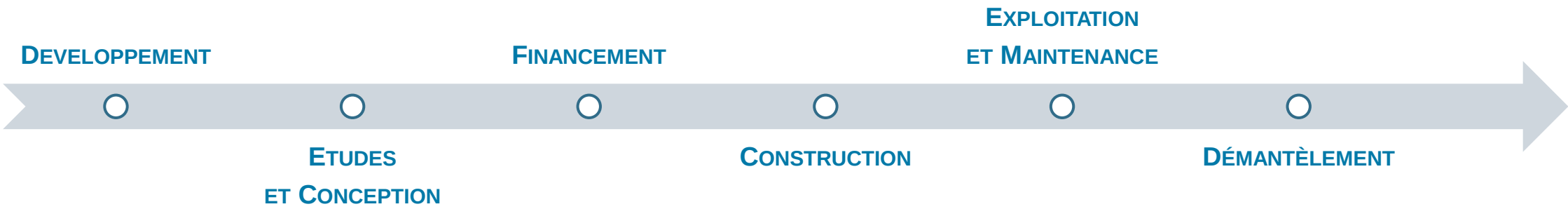

TECHNIQUE SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

Avec une présence sur toute la chaîne de valeur de ses projets, Technique Solaire est un opérateur intégré !

Les associés fondateurs et leur vision

Nos valeurs

Excellence

Notre expertise du secteur des énergies renouvelables nous permet de ne rien laisser au hasard

Ambition

Initialement un projet entrepreneurial, notre PME devenue ETI est toujours en pleine croissance

Durabilité

Nous développons, concevons et construisons nos projets de manière durable et pérenne sous tous leurs aspects

Proximité

La relation instaurée avec nos interlocuteurs constitue une valeur majeure

TECHNIQUE SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

Julien Fleury

Co-fondateur et directeur général en charge des opérations

Lionel Themine

Co-fondateur et directeur général en charge du financement

Thomas de Moussac

Co-fondateur et directeur général en charge du développement

Majoritaires au capital

Les partenaires financiers historiques du groupe

bpifrance

CRÉDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU

UNIFERGIE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Des levées de fonds pour le financement des projets :

- **133 millions d'euros** en 2021
- **170 millions d'euros** en 2022
- **114 millions d'euros** en 2023
- **224 millions d'euros** en 2024

Nos chiffres clés

1 GWc en exploitation ou en construction

~ 260 collaborateurs

+ de 900 installations construites

2 GWc en développement

TECHNIQUE SOLAIRE

Produire ensemble une énergie durable

Bâtiment neuf
Saint-Menoux (03) – France

Puissance : **325 kWc**
Mise en service : **Septembre 2020**

TECHNIQUE SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

Rénovation de toiture
Niort (79) – France

Puissance : **1,6 MWc**
Mise en service : **Août 2017**

TECHNIQUE SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

Ombrières de parking
Limalonges (79) – France

Puissance : **4,4 MWc**
Mise en service : **Octobre 2017**

TECHNIQUE SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

Parc au sol
Uttarakhand – Inde

Puissance : **5,5 MWc**
Mise en service : **Mai 2017**

TECHNIQUE SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

Parc au sol
Saint-Priest-Taurion (87) – France

Puissance : **5 MWc**
Mise en service : **Mars 2022**

Typologie de terrain : ancienne zone de stockage bois

Ancrage : bi-pieux

TECHNIQUE SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

Quelques exemples de projets agrivoltaïques

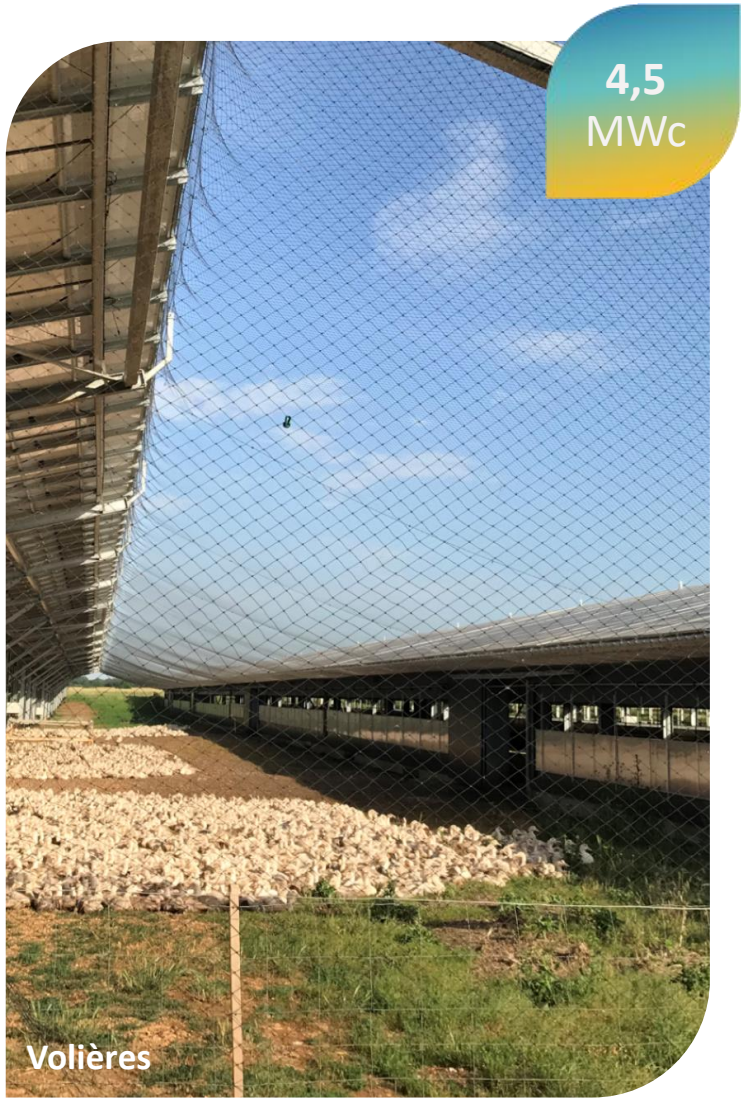

TECHNIQUE SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

SOMMAIRE

1. Technique Solaire, acteur avéré de la transition énergétique
2. Le projet photovoltaïque à Sully-sur-Loire

TECHNIQUE SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

Localisation et historique du projet

Parcelles AT 185 - 186 et AB 54 - 45 - 154
Coordonnées GPS : 47.755787, 2.355437

- Terrain plat en **secteur naturel cultivé (Na)** situé au **sud** de Sully-sur-Loire
- Projet compatible et autorisé par le **Plan Local d'Urbanisme** de Sully-sur-Loire
- Terrain **dépourvu de contraintes environnementales** (ZNIEFF I et II, Natura 2000…)
- Terres actuellement exploitées en **volières traditionnelles**
- **Le siège de l'exploitation** ainsi que **la résidence principale** de Monsieur PUISSET sont limitrophes au terrain
- Parcelles accessibles par la route des Châtaigniers avec uniquement des **aspects paysagers** sur la partie nord
- **Premiers échanges** entre Technique Solaire et Monsieur PUISSET en **2022 (**aboutissant à un premier projet similaire permité à Viglain)

TECHNIQUE SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

EARL ELEVAGE DE GIBIERS LES CHATAIGNIERS

- Créée en 1990
- 12 hectares de surface agricole utile à l'élevage
- 10 employés
- Déclaration ICPE
- 10 000 faisans en 4 lots de 2 500 par an
- 27 000 perdrix en 7 lots par an
- 1800 couples de perdrix reproductrices
- Vente directe à des sociétés de chasse

Propriété de Technique Solaire

Fonctionnement de l’élevage extensif de gibiers à plumes (faisans et perdrix)

Propriété de Technique Solaire

Pourquoi un projet de volière photovoltaïque ?

PROTEGER LES STRUCTURES ET LE GIBIER CONTRE ALEAS CLIMATIQUES

AMELIORER LE BIEN-ETRE ANIMAL ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

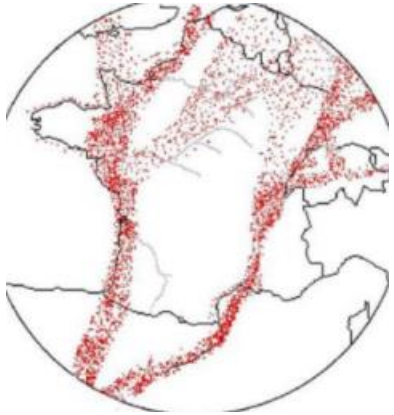

LA RÉPUBLIQUE
DU CENTRE

Bien que les procédures visant les élevages de gibier aient été allégées conséquences financières sont indéniables.

Publié le 06 décembre 2016 à 08h08

Le transport du gibier limité et les différentes mesures font que les volières sont pleines et les poches vides.

REDUIRE LES RISQUES DE CONTAMINATIONS (Grippe aviaire …)

PROTEGER CONTRE LA PREDATION (renards et buses)

Implantation et caractéristiques du projet

Surface projet : **6,1 ha**

Emprise au sol des panneaux: **3,6 ha**

Puissance estimative: **8,5 MWc**

- ✓ Taux de couverture d'environ **60%**
- ✓ **8 bâtiments** d'élevage/attrapage
- ✓ Plus de **3500 foyers** alimentés
- ✓ Chemin SDIS de **5 m**
- ✓ Cout prévisionnel : **7,6** M€

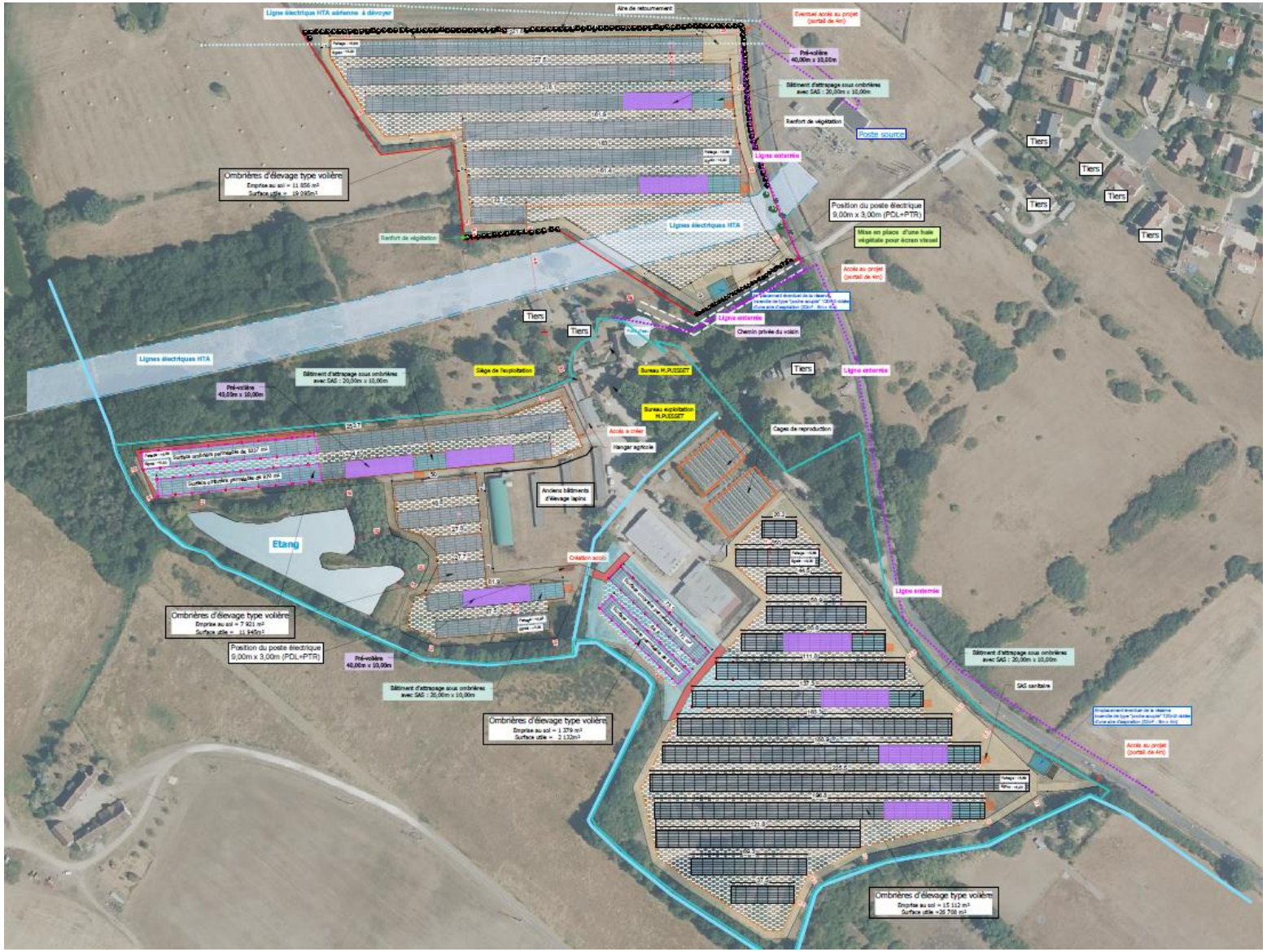

TECHNIQUE SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

Coupe Structure

Vue de droite

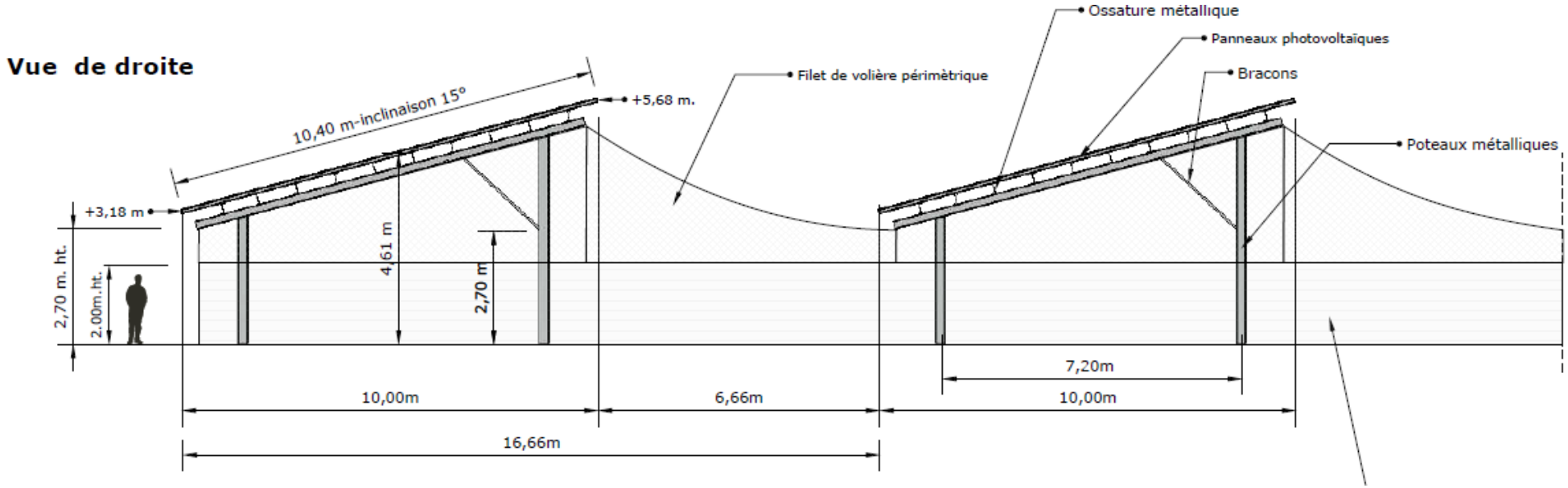

Vue de Face

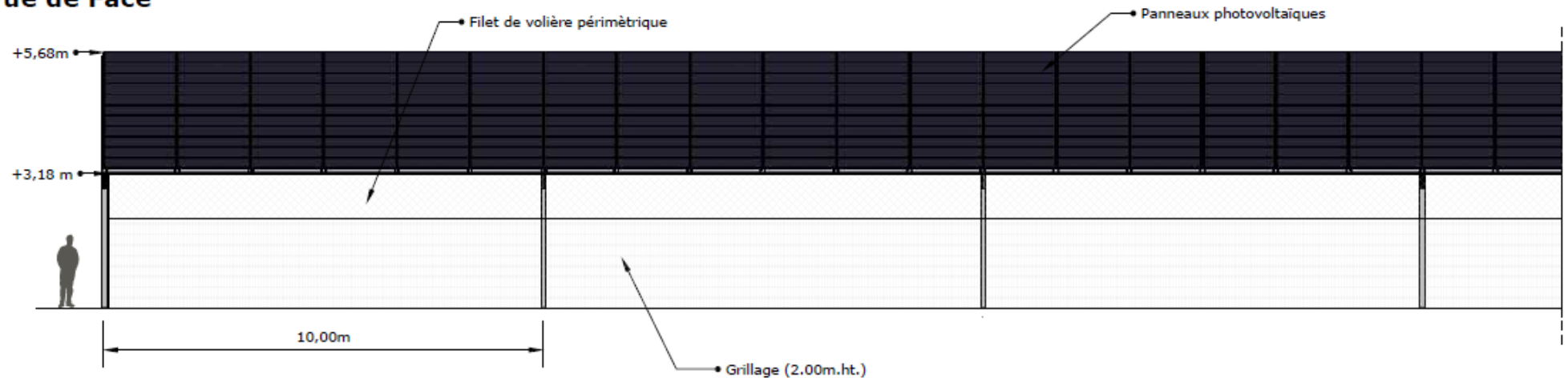

TECHNIQUE SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

Raccordement au poste source de Sully-sur-Loire à 150 m

Hypothèse soumise à validation d'ENEDIS

GRID Capacity

Étude de raccordement

« PUISSE02 »

Injection de 7000 kVA localisée à Sully-sur-Loire

Étude réalisée le 21 mai 2025 sur Grid Capacity par Liam Stacpoole

Hypothèses

Structure : Centre Val de Loire v3.2
Paramétrage : Original
Point de charge : Été

Niveau de tension : HTA
Réglage de tension : Régulation standard ($\tan(\varphi) = -0.35$)
Tracé : Automatique

Raccordement

Création d'un départ dédié de 0,148 km

Réseau amont

Départ HTA :

None	
Consigne de tension HTA :	+4,0 %
Incertitude sur la tenue de tension :	+1,0 %
Niveau de tension :	105,0 %

Poste-source : S.LOI

SULLY-SUR-LOIRE

DIGITAL SOLUTIONS FOR LEAN & FLEXIBLE DISTRIBUTION POWER GRIDS

CapaRéseau

Poste-source : S.LOI

Suivi du S3REnR	
S3REnR :	CENTRE
Puissance EnR déjà raccordée :	3,5 MW
Puissance des projets EnR en développement :	1,9 MW
Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter :	0,0 MW
Capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR :	3,0 MW
Attention : la valeur de la capacité réservée a été modifiée sur ce poste :	2023-08-21 : +1 MW depuis COULLONS | 2023-11-13 : +1 MW depuis INDRE-ET-LOIRE
Puissance des projets en développement du S3REnR en cours :	1,9 MW
dont la convention de raccordement est signée :	1,0 MW
Quote-Part unitaire actualisée :	69,04 k€/MW

Mis à jour le 04/08/2025

GRT : RTE

Dans le cadre du S3REnR	
Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, disponible vue du réseau public de transport :	0,1 MW
Travaux RTE indiqués dans le schéma ou dans son état initial, permettant d'augmenter la capacité réservée disponible :	–

En dehors du S3REnR	
Capacité d'accueil en HTB2 :	–
Capacité d'accueil en HTB1 :	106,3 MW

Mis à jour le 04/08/2025

GRD1 : Enedis

Dans le cadre du S3REnR	
Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, restante sans travaux sur le poste source :	0,0 MW
Tension amont :	89,0
Tension aval :	21,0
Puissance cumulée des transformateurs existants :	72,0 MVA

En dehors du S3REnR	
Puissance en file d'attente hors S3REnR majorée de la capacité réservée du S3REnR :	4,0 MW
Capacité de transformation HTB/HTA restante disponible pour l'injection sur le réseau public de distribution :	62,8 MW

Mis à jour le 04/08/2025

TECHNIQUE SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

Résultats des premières concertations

Dans le cadre de ce projet, plusieurs préconsultations ont été réalisées:

- Une présentation en Communauté de Communes Val de Sully suivie d'une visioconférence avec la CA45 le **11/04/2024**
- Une présentation en Mairie de Sully-sur-Loire le **21/05/2024**

Ces consultations ont permis de mieux cadrer le projet et d'apporter quelques modifications.
Jusqu'à présent aucune de ces concertations n'ont abouti à des retours défavorables ce qui semble encourageant.

Une **détection de réseau en ligne (DT / DICT)** a été réalisée en 2024 et 2025 sans souligner de contraintes spécifiques.
Des **consultations** auprès de **bureaux d'études indépendants** ont été lancées pour les diverses études qui s'avéreraient nécessaires.

Une réunion téléphonique avec le capitaine Freddy GARNIER du **SDIS45** a permis de valider les distances de sécurité ainsi que les chemins SDIS.

Une demande d'examen au cas par cas a été déposée le **20/03/2025** auprès de la DREAL Centre-Val de Loire, qui a conclu à une **dispense d'étude d'impact environnemental**.

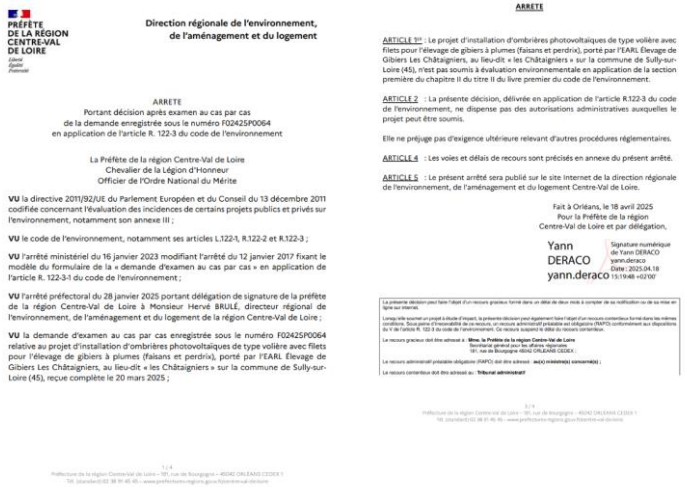

PRÉFÈTE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

ARRETE

Portant décision après examen au cas par cas de la demande enregistrée sous le numéro F02425P0064 en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement

La Préfète de la région Centre-Val de Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la directive 2011/92/UE du Parlement Européen et du Conseil du 13 décembre 2011 codifiée concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1, R.122-2 et R.122-3 ;

VU l'arrêté ministériel du 16 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2017 fixant le modèle du formulaire de la « demande d'examen au cas par cas » en application de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2025 portant délégation de signature de la préfète de la région Centre-Val de Loire à Monsieur Hervé BRULÉ, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire ;

VU la demande d'examen au cas par cas enregistrée sous le numéro F02425P0064 relative au projet d'installation d'ombrières photovoltaïques de type volière avec filets pour l'élevage de gibiers à plumes (faisans et perdrix), porté par l'EARL Élevage de Gibiers Les Châtaigniers, au lieu-dit « les Châtaigniers » sur la commune de Sully-sur-Loire (45), reçue complète le 20 mars 2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Le projet d'installation d'ombrières photovoltaïques de type volière avec filets pour l'élevage de gibiers à plumes (faisans et perdrix), porté par l'EARL Élevage de Gibiers Les Châtaigniers, au lieu-dit « les Châtaigniers » sur la commune de Sully-sur-Loire (45), n'est pas soumis à évaluation environnementale en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement.

ARTICLE 2 : La présente décision, délivrée en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

Elle ne préjuge pas d'exigence ultérieure relevant d'autres procédures réglementaires.

ARTICLE 4 : Les voies et délais de recours sont précisés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 18 avril 2025
Pour la Préfète de la région
Centre-Val de Loire et par délégation,

Yann DERACO
Signature numérique de Yann DERACO
yann.deraco
Date : 2025.04.18 15:19:48 +02'00'

TECHNIQUE SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

ELEVAGE LES CHATAIGNIERS
&
TECHNIQUE SOLAIRE

MERCI !

TECHNIQUE SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

Liam.stacpoole@techniquesolaire.com

06 58 70 70 66